



Ville de
rimouski

**SERVICE DES LOISIRS,
DE LA CULTURE ET
DE LA VIE
COMMUNAUTAIRE**

☎ 418 724-3157

☎ 418 724-3139

loisirs@ville.rimouski.qc.ca

■ **Bibliothèque Lisette-Morin**

110, rue de l'Évêché Est

☎ 418 724-3164

☎ 418 724-3139

bibliotheque.lisette-morin@
ville.rimouski.qc.ca

■ **Bibliothèque**

de Pointe-Père

315, avenue Dionne

☎ 418 722-4748

☎ 418 724-6112

bibliotheque.pointe-au-pere@
ville.rimouski.qc.ca

■ **Bibliothèque Pascal-Parent**

22, rue Lévesque

☎ 418 735-5055

☎ 418 735-2708

bibliotheque.pascal.parent@
ville.rimouski.qc.ca

■ **Colisée Financière Sun Life**

111, Deuxième Rue Ouest

☎ 418 724-3229

☎ 418 724-3230

colisee@ville.rimouski.qc.ca

■ **Pavillon polyvalent**

313, avenue de la Cathédrale

☎ 418 724-3220

☎ 418 724-3230

PAR COURRIEL

Rimouski, le 23 juin 2016

Bureau du renouvellement de la politique culturelle
Ministère de la Culture et des Communications
politique.culturelle@mcc.gouv.qc.ca

Objet : Dépôt du mémoire | Politique culturelle du Québec

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez, ci-annexé, le mémoire de la Ville de Rimouski portant sur le renouvellement de la Politique culturelle du Québec. Sachez que la Ville de Rimouski salue cette initiative du ministère de la Culture et des Communications.

Tel que souhaité par le MCC, nous vous acheminons également le formulaire des consultations publiques ainsi qu'un résumé dudit mémoire.

Nous vous remercions de l'attention portée à ce dossier et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur du Service des loisirs,
de la culture et de la vie communautaire

Guy Dionne, M. Sc.

GD/ab

c. c. Mme Maryse Nicole, conseillère en développement culturel - MCC
MM. Euchariste Morin, directeur par intérim - MCC
Claude Périnet, directeur général – Ville de Rimouski
Vincent Tanguay, directeur général adjoint – Ville de Rimouski

p. j. (3)

INSCRIPTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN TÉMOIGNAGE À UNE SÉANCE DE CONSULTATION (SANS DÉPÔT DE MÉMOIRE)

PRÉSENTATION D'UN TÉMOIGNAGE :

À la fin de chaque journée de consultation, une période sera réservée pour les personnes qui aimeraient se faire entendre et faire valoir un point de vue sur les questions soulevées dans le cahier de consultation, et ce, sans déposer de mémoire. Chaque témoignage sera limité à quatre (4) minutes.

Veillez noter que votre inscription ne garantit pas votre participation à une séance de consultation, et ce, en raison d'une contrainte de temps. Cependant, nous ferons en sorte qu'un maximum de personnes puisse échanger avec le ministre. Une priorité sera accordée aux résidents de la région visitée ou des régions limitrophes.

Votre participation à la séance de consultation publique que vous avez choisie vous sera confirmée au plus tard quatre (4) jours ouvrables avant sa tenue.

Identification

Nom :	Prénom :
Adresse (numéro et rue) :	
Ville ou village :	Code postal :
Numéro de téléphone :	Autre numéro de téléphone :
Courriel :	

Identification de l'organisme (le cas échéant)

Nom de l'organisme :	
Président ou présidente / directeur ou directrice :	
Porte-parole :	
Adresse (numéro et rue) :	
Ville ou village :	Code postal :
Numéro de téléphone :	Autre numéro de téléphone :
Courriel :	
Site Web :	
Nom de la personne à joindre :	

Choix de la séance

Consultez le site Web régulièrement pour vérifier les mises à jour du calendrier (www.mcc.gouv.qc.ca/Politiqueculturelle).

Date de la séance, ville et région	Date limite d'inscription	Date de la séance, ville et région	Date limite d'inscription
<input type="checkbox"/> Vendredi 22 avril : Sherbrooke / Estrie	Lundi 4 avril	<input type="checkbox"/> Vendredi 17 juin : Laval / Laval	Vendredi 6 mai
<input type="checkbox"/> Lundi 25 avril : Victoriaville / Centre-du-Québec	Lundi 4 avril	<input type="checkbox"/> Lundi 20 juin : Shawinigan / Mauricie	Vendredi 13 mai
<input type="checkbox"/> Lundi 2 mai : Montréal / Montréal	Vendredi 8 avril	<input type="checkbox"/> Mardi 21 juin : Lévis / Chaudière-Appalaches	Vendredi 13 mai
<input type="checkbox"/> Mardi 3 mai : Montréal / Montréal	Vendredi 8 avril	<input type="checkbox"/> Lundi 27 juin : Rouyn-Noranda / Abitibi-Témiscamingue	Vendredi 20 mai
<input type="checkbox"/> Lundi 9 mai : Baie-Comeau / Côte-Nord	Vendredi 15 avril	<input type="checkbox"/> Mardi 28 juin : Oujé-Bougoumou / Nord-du-Québec	Vendredi 20 mai
<input type="checkbox"/> Lundi 16 mai : Joliette / Lanaudière	Vendredi 15 avril	<input type="checkbox"/> Lundi 8 août : Saguenay / Saguenay-Lac-Saint-Jean	Vendredi 3 juin
<input type="checkbox"/> Lundi 6 juin : Québec / Capitale-Nationale	Vendredi 29 avril	<input type="checkbox"/> Lundi 15 août : Rimouski / Bas-Saint-Laurent	Vendredi 3 juin
<input type="checkbox"/> Lundi 13 juin : Vaudreuil-Dorion / Montérégie	Vendredi 6 mai	<input type="checkbox"/> Mardi 16 août : Gaspé / Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Vendredi 3 juin
<input type="checkbox"/> Jeudi 16 juin : Val-Morin / Laurentides	Vendredi 6 mai	<input type="checkbox"/> Lundi 22 août : Gatineau / Outaouais	Vendredi 3 juin

Transmission du formulaire

Ce formulaire peut être transmis **par courriel** à l'adresse suivante : politique.culturelle@mcc.gouv.qc.ca.

OU PAR LA POSTE :

Bureau du renouvellement de la politique culturelle
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Confidentialité des renseignements personnels

Les renseignements personnels ne sont requis qu'aux seules fins de la consultation publique. Ils ne sont accessibles qu'aux seules personnes autorisées à les recevoir, et seulement lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

Synthèse du mémoire de la Ville de Rimouski

Située en bordure du fleuve Saint-Laurent, la Ville de Rimouski est un centre urbain majeur de la région administrative du Bas-Saint-Laurent : elle compte plus de quarante-neuf mille (49 281 hab.) résidents permanents (plus de 80 % de la MRC Rimouski-Neigette) et cinq mille trois cents (5 300) étudiants y viennent chaque année chercher un enseignement supérieur de qualité.

Désignée métropole régionale à cause de la forte concentration de commerces, de services gouvernementaux, de services personnels et professionnels, d'établissements d'enseignement et de santé, Rimouski abrite de nombreux sièges sociaux d'organismes et des centres administratifs majeurs (TELUS Québec, Centre régional de services d'Hydro-Québec, palais de justice, fonctions publiques fédérale et provinciale, etc.)¹

Dans son mémoire, la Ville de Rimouski a choisi de traiter de développement durable, d'évolution des domaines des arts, de la culture et des communications dans un environnement numérique, du rapport du citoyen à la culture ainsi que de gouvernance et de financement. Des recommandations porteront spécifiquement sur ces thèmes.

- 1. La culture dans une perspective de développement durable**
- 2. L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante**
- 3. Le rapport du citoyen à la culture**
- 4. La gouvernance et le financement**
- 5. Pour une politique culturelle ancrée dans les territoires**

¹ Données recueillies sur le site Web de la Ville de Rimouski, www.ville.rimouski.qc.ca



**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
DANS LE CADRE DE LA
CONSULTATION PUBLIQUE
PORTANT SUR**

LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

Par la Ville de Rimouski

Juin 2016

Table des matières

RÉSUMÉ.....	3
1. Présentation générale.....	4
2. La culture dans une perspective de développement durable	5
2.1. La transversalité de la culture	6
2.2. La réalité démographique comme enjeu fondamental	7
3. L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante	8
3.1. Élargissement majeur des pratiques.....	8
3.2. Le numérique : outil, moyen, instrument, vecteur de contenu, mais aussi pratique artistique	10
4. Le rapport du citoyen à la culture.....	12
4.1. L'éducation et la formation artistiques au cœur d'une politique culturelle renouvelée	13
5. La gouvernance et le financement.....	15
5.1. Concertation et transversalité	15
5.2. Pour une politique culturelle ancrée dans les territoires	16
CONCLUSION	16

RÉSUMÉ

Mémoire de la Ville de Rimouski | Consultation sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

Dans son mémoire, la Ville de Rimouski a choisi de traiter de développement durable, d'évolution des domaines des arts, de la culture et des communications dans un environnement numérique, du rapport du citoyen à la culture ainsi que de gouvernance et de financement.

La transversalité de la culture ancrée dans la réalité actuelle ainsi que les moyens de s'en assurer nous apparaissent essentiels pour garantir à la culture un rôle majeur dans le développement durable, au même titre que les dimensions sociale, économique et environnementale.

Les enjeux sont importants dans un contexte à la fois de la mondialisation et du numérique et à la fois dans un contexte de développement local ou régional alors même que les outils efficaces de développement régional concerté nous ont été retirés.

La Ville milite pour que la politique culturelle renouvelée repose sur des principes tels le respect des particularités et des différences, l'encouragement aux complémentarités, à la souplesse et une vision globale du développement artistique et culturel d'un territoire donné.

L'exercice de renouveler une politique culturelle pour le Québec doit s'inscrire dans une approche gouvernementale transversale qui place la culture au cœur du devenir des Québécois et dont le succès reposera sur notre capacité à développer des partenariats entre les milieux politique, culturel et économique.

1. Présentation générale

Située en bordure du fleuve Saint-Laurent et issue du regroupement en 2002 des anciennes villes de Rimouski et de Pointe-au-Père, du village de Rimouski-Est, des municipalités du Bic et de Mont-Label et des paroisses de Sainte-Blandine et de Sainte-Odile-sur-Rimouski, la nouvelle Ville de Rimouski est un centre urbain majeur de la région administrative du Bas-Saint-Laurent : elle compte plus de quarante-neuf mille (49 281 hab.) résidents permanents (plus de 80 % de la MRC Rimouski-Neigette) et cinq mille trois cents (5 300) étudiants y viennent chaque année chercher un enseignement supérieur de qualité.

Désignée métropole régionale à cause de la forte concentration de commerces, de services gouvernementaux, de services personnels et professionnels, d'établissements d'enseignement et de santé, Rimouski abrite de nombreux sièges sociaux d'organismes et des centres administratifs majeurs (TELUS Québec, Centre régional de services d'Hydro-Québec, palais de justice, fonctions publiques fédérale et provinciale, etc.)¹

Une première politique culturelle rimouskoise a été adoptée en 1998, puis a été actualisée suite au regroupement de 2002 et enfin renouvelée en 2013. Cette nouvelle politique prend en compte la ville agrandie depuis les fusions municipales et surtout, vient reconnaître et appuyer un essor important sur le plan des arts et de la culture. Dans cette politique, intitulée « La culture : un apport vital à la qualité de vie », la Ville se positionne notamment comme promoteur et partenaire majeur des projets artistiques et culturels sur son territoire.

La Ville de Rimouski salue l'initiative du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) de procéder à une large consultation, en vue de mettre à jour la Politique culturelle du Gouvernement du Québec. Elle souhaite y apporter sa contribution en proposant quelques éléments de réflexion.

Ainsi, la première politique culturelle québécoise, adoptée en 1992, l'a été dans la perspective de sensibiliser la société québécoise et les diverses instances à l'importance de la culture dans le développement de notre société.

En presque 25 ans, ce contexte a évolué grandement, la culture étant devenue pour plusieurs intervenants un domaine incontournable. La réalité sociale, environnementale, culturelle et économique s'est beaucoup transformée et plusieurs changements importants doivent être pris en compte dans l'exercice d'actualisation d'une politique culturelle, que l'on songe seulement à la mondialisation, à l'influence du numérique ou encore à la situation démographique du Québec actuel.

Dans un tel exercice d'actualisation d'une politique culturelle pour le Québec, il faut garder à l'esprit que l'on doit *accepter et assumer les différences, permettre les*

¹ Données recueillies sur le site Web de la Ville de Rimouski, www.ville.rimouski.qc.ca

*complémentarités volontaires, remplacer la surveillance par l'accompagnement, la confiance et le respect.*²

Dans le présent mémoire, la Ville de Rimouski portera une attention particulière aux thématiques reliées au développement durable, à l'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante. Le rapport du citoyen à la culture ainsi que la gouvernance et le financement feront également partie de notre présentation.

2. La culture dans une perspective de développement durable

Le concept de développement durable est au cœur même des priorités et des actions de la Ville de Rimouski. Déjà en 2006, la démarche de réflexion « Savoir naviguer ensemble » propose une vision et un modèle de développement inscrit dans une perspective de s'engager vers une communauté plus équitable, plus viable et correspondant davantage aux intérêts de ses citoyens, qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations.

Dans son plan stratégique de développement durable 2012-2020, la Ville reconnaît que la culture est une composante transversale essentielle du développement durable, en complémentarité avec les dimensions économique, environnementale et sociale qui appelle l'engagement de partenaires.

Dans sa vision, sa mission et les valeurs véhiculées dans ce plan de développement, la Ville garde toujours en toile de fond des principes basés notamment sur la qualité de vie, l'engagement, l'équité, l'accessibilité.

La Politique culturelle de la Ville de Rimouski trouve également écho auprès des familles et des aînés, la Ville ayant assuré des liens concrets entre la Politique culturelle et la Politique de la famille et des aînés adoptée en 2013.

Quant à son ouverture face aux personnes immigrantes, la Ville de Rimouski compte parmi sa population près d'une cinquantaine de nationalités différentes. Elle reconnaît et soutient un organisme voué entièrement à l'accueil des nouveaux résidents, soit Accueil et Intégration Bas-Saint-Laurent qui, en plus de faciliter l'intégration de ces personnes, propose annuellement un événement interculturel à Rimouski.

Par sa Déclaration des droits du citoyen de Rimouski adoptée dans son Plan d'action 2007, la Ville de Rimouski se définit comme une ville inclusive encourageant la participation citoyenne. Par cette déclaration, elle prône et pratique le respect des autres cultures et de leur valeur.

²Livre blanc municipal, page 7

2.1. La transversalité de la culture

Le questionnement proposé dans le cahier de consultation sur la transversalité est important. La transversalité n'est pas et ne doit pas se résumer à un concept. Elle doit s'ancrer dans la réalité; cela suppose que l'on puisse avoir un regard global, au-dessus de la mêlée pour repérer les occasions de croiser les interventions gouvernementales entre elles et/ou avec les autres intervenants. Au plan local, la Ville a favorisé l'intégration de cette notion de transversalité dans son plan stratégique de développement durable en maximisant les interactions entre ses divers champs d'intervention.

Au plan régional et québécois, le gouvernement a pris exactement le chemin contraire à cette logique de transversalité, en abolissant la seule structure régionale (Conférence régionale des éluEs – CRÉ) capable de jouer un tel rôle. L'abolition des CRÉ, l'approche morcelée par territoire de MRC, porte atteinte à cette capacité de travailler à la fois sur le plan territorial et sur le plan sectoriel avec une approche qui prend en compte les particularités, les complémentarités, la mise en commun de ressources essentielles au développement. La synergie créée par cet espace de concertation est mise en péril : l'accompagnement des milieux, l'implication des leaders entraînaient dans son sillage de plus petites communautés dont les ressources ne permettaient pas d'atteindre ces niveaux.

Au Bas-Saint-Laurent, une nouvelle structure est née : le Collectif régional de développement (CRD). Cependant, ce collectif, bien que motivé par son désir de maintenir un niveau de concertation comparable à ce qu'avait la CRÉ, ne dispose pas des moyens et des ressources lui permettant d'avoir un impact aussi grand qu'avait la CRÉ. C'est en fait une table régionale des préfets qui s'adjoint, selon les dossiers qu'ils jugent prioritaires, des intervenants de divers secteurs.

Pour assurer une réelle transversalité de la culture, il est primordial que soit renforcée l'interaction entre la politique culturelle et les autres politiques gouvernementales.

Comment y arriver dans le contexte actuel?

Le MCC est probablement celui qui, actuellement au Québec, a le plus d'interaction avec les autres ministères, pour l'ensemble des dossiers qu'il pilote ou auquel il collabore, qu'il s'agisse d'infrastructures, de patrimoine, d'architecture, de droits d'auteurs, de propriété intellectuelle, etc.

Le MCC occupe une position stratégique pour assurer une veille, agir comme conciliateur voire même comme intermédiaire dans la mise en place de mesures favorisant l'intégration de la culture dans diverses sphères économique, sociale ou environnementale.

Cette mission du MCC suppose qu'il agisse avec souplesse et avec la volonté de respecter et de répondre aux particularités et aux besoins des territoires en acceptant

et assumant les différences, permettant les complémentarités volontaires, remplaçant la surveillance par l'accompagnement, la confiance et le respect.

Pour sa mission propre et dans le cadre de ses programmes, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a réussi à répondre à plusieurs de ces conditions; il pourrait servir de source d'inspiration à cet égard.

Recommandation

Le MCC doit renforcer sa position stratégique pour assurer une veille, agir comme conciliateur ou intermédiaire dans la mise en place de mesures favorisant la culture dans les diverses sphères sociales, économiques ou environnementales. Pour assurer une lecture territoriale, il est essentiel qu'il s'adjoigne des organismes régionaux possédant une lecture juste et transversale du développement artistique et culturel sur leur territoire, tel le Conseil de la culture, et que ses programmes soient orientés sur les municipalités qui sont les maîtres-d'œuvre.

Recommandation

Que le gouvernement du Québec renforce la position du MCC par l'adoption de lois ou de règlements, comme il l'a fait pour l'environnement, de façon à rendre l'inclusion de la culture incontournable auprès de différents ministères ou intervenants.

2.2. La réalité démographique comme enjeu fondamental

Un enjeu majeur définit les priorités de la prochaine décennie : la réalité démographique. D'une part, le vieillissement de la population et d'autre part l'immigration comme moyen de croissance de la population influencent grandement la vision d'avenir.

« La concentration de l'immigration dans la métropole contribue à creuser les disparités régionales. [...]. Ces disparités montrent la diversité des défis locaux et l'ampleur des réponses que doivent apporter les municipalités. Et bien au-delà de celles-ci, le creusement des disparités interpelle le gouvernement du Québec dans son rôle de redistribution et de gestion des équilibres sociaux et économiques sur l'ensemble du territoire. »³

Si la Métropole est davantage concernée par la diversité culturelle, les régions du Québec le sont également à moindre échelle, mais font face à un vieillissement des populations et à une dévitalisation et une désertion de leur population habitant les plus petites municipalités.

La réalité culturelle est très importante en ce sens. La municipalité doit proposer une offre de services diversifiée, à la fois pour les jeunes, les aînés, les familles, les immigrants, etc. L'attraction des familles et les stratégies pour les retenir reposent sur cette offre de services. Cette situation crée une pression importante sur les choix à faire par les décideurs, relativement au maintien d'une qualité et d'un niveau de vie dynamiques, tout en favorisant une participation et une accessibilité citoyennes.

³ Livre blanc municipal, L'avenir a un lieu, p. 25

L'axe 4 de la stratégie de développement de la Ville de Rimouski vise une « communauté où le bien-être, la santé, la culture et la qualité de vie sont au cœur des préoccupations. »⁴

Recommandation

La politique culturelle gouvernementale doit soutenir les municipalités dans leur stratégie visant à favoriser l'attractivité et la rétention de leur population, par le soutien à une vitalité culturelle riche et diversifiée.

3. L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante

Deux enjeux qui sont reliés, mais qui ont aussi une autonomie propre.

3.1. Élargissement majeur des pratiques

La Ville de Rimouski connaît une explosion et un élargissement des pratiques artistiques et culturelles plus particulièrement depuis les 10 dernières années. Des organismes déjà établis de longue date côtoient des artistes et des organismes émergents. De nouvelles formes d'expression sont apparues qui commandent une mise à jour des moyens et de nouveaux outils pour en soutenir le développement. La Ville fait donc face à de nouvelles demandes et est appelée à fournir un support adéquat pour permettre cet essor.

Si cette nouvelle dynamique permet à la Ville de demeurer attractive, de recruter des jeunes créateurs, travailleurs culturels ou artisans ainsi que de nouvelles familles et surtout de les retenir, elle suppose de ce fait une collaboration importante des instances gouvernementales concernées.

Les ententes municipales et régionales signées conjointement avec le CALQ ont permis à de jeunes organismes d'émerger; le CALQ est partenaire de la Ville de Rimouski depuis 2003 et jusqu'ici il a démontré une ouverture et un intérêt à prendre en compte les réalités qui sont les nôtres, et ce, tout en favorisant l'excellence. De beaux succès ont pu être atteints grâce à cette souplesse et à cette vision conjointe du développement ancrée dans notre réalité.

On ne peut malheureusement pas en dire autant d'autres instances, telle la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) qui a très peu d'interventions en région, et qui refuse de signer des ententes. Pourtant, notamment dans le secteur du cinéma, Rimouski, tout comme le Bas-Saint-Laurent, compte sur un bon nombre d'artistes ou travailleurs culturels inscrits dans cette pratique. Les embuches sont

⁴ Chantier Rimouski 2020, Plan stratégique de développement durable de la Ville de Rimouski, 2012-2020 p.19

grandes pour ces intervenants et le peu de soutien de cette instance en région est inquiétant et même menaçant!

Le mode de fonctionnement du CALQ mériterait, à bien des égards, d'inspirer les autres instances gouvernementales en arts et culture. L'élargissement des pratiques exige que les modes de soutien s'adaptent à celles-ci et non l'inverse.

Une problématique importante demeure toujours présente dans le financement des organismes artistiques et culturels. Peu importe l'instance, le financement par projet est le seul autorisé dans le cadre des ententes, et ce, depuis plusieurs années. Or, ce financement par projet, non seulement connaît des limites et alourdit le quotidien des ressources humaines déjà trop peu nombreuses dans certains organismes, mais il rend toute planification du développement très difficile. Tout est toujours conditionnel, ce qui ajoute à la complexité de négocier des partenariats avec le secteur privé.

Le financement gouvernemental devrait tenir compte des caractéristiques de l'organisme à soutenir : la consolidation d'un organisme émergent par un soutien adéquat au fonctionnement permettrait à celui-ci de consolider ses bases pour ensuite réaliser des projets particuliers, de développer des ententes de partenariat à plus long terme avec les entreprises privées.

Devant les difficultés de consolider leur fonctionnement, les organismes se tournent vers la Ville. La pression est forte pour la Ville qui est interpellée pour atténuer des situations de crise alors qu'elle appuie et soutient déjà financièrement ces organismes.

La question des infrastructures fait également partie des enjeux de taille à Rimouski et celles-ci représentent des leviers de développement majeurs pour la Ville, voire même pour la région. Trois projets sont particulièrement sensibles : la relocalisation de la Coopérative Paradis, formule unique qui répond aux besoins de 14 organismes artistiques et culturels, l'agrandissement du Théâtre du Bic dont les besoins ont beaucoup évolué depuis sa création et enfin la sauvegarde et la réfection de la Cathédrale, une icône majeure du patrimoine diocésain et rimouskois.

La Ville a déjà révélé ses intentions au regard des investissements qu'elle compte réaliser par rapport à ces projets qu'elle considère comme structurants à la fois au plan local et régional. Elle est toujours en attente de l'annonce formelle des instances provinciales et fédérales.

Recommandation

La politique culturelle renouvelée doit prévoir que soi(en)t :

- Réservées, dans le cadre des ententes fédérales et provinciales, des sommes qui permettent aux municipalités de déposer des projets d'infrastructures culturelles.
- Énoncées des orientations claires en regard des infrastructures et de leur impact sur le développement culturel d'un territoire donné.

- Favorisé le soutien des municipalités dans leurs stratégies visant la conservation du patrimoine, l'archéologie, l'urbanisme et la qualité architecturale et particulièrement pour les villes occupant une position de capitale régionale comme Rimouski
- Créés des incitatifs visant des partenariats entre le clergé et les municipalités dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine religieux par la mise en place de programmes souples répondant aux particularités de chaque milieu.
- Poursuivie et renforcée, la négociation d'ententes régionales et municipales de partenariats avec les différentes instances concernées par les arts et la culture, et ce, dans le respect des particularités des territoires concernés.

Dans un autre ordre d'idées, la question 13 soulevée dans le document de consultation nous pose problème dans le sens où il est biaisant de choisir, parmi les volets de la chaîne culturelle, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années. L'élargissement de pratiques fait justement en sorte que les différentes composantes de la chaîne culturelle ont plutôt tendance à s'entrecroiser.

Il est impossible de briser la dialectique entre les différents volets : on peut comprendre que le Ministère ne puisse pas répondre tout à la fois, partout et en même temps. De là l'importance, dans le cadre d'une politique culturelle renouvelée, d'avoir une vision globale, de faire preuve de souplesse dans l'application de certaines règles ou normes, mais surtout, surtout, de tenir compte des particularités de développement spécifiques aux différents territoires qui composent le Québec.

Si la culture est transversale, la politique qui en sous-tend le développement doit respecter son modèle d'évolution spécifique soutenu par les différentes pratiques. Ce qui est bon pour Montréal n'est pas nécessairement bon pour Rimouski et vice-versa.

3.2. Le numérique : outil, moyen, instrument, vecteur de contenu, mais aussi pratique artistique

L'élargissement des pratiques prend une signification toute particulière à une époque où le numérique est au cœur des débats et des réflexions, et influence grandement la réalité du développement de nos sociétés. À la fois emballant pour l'ouverture sur le monde qu'il permet, à la fois inquiétant pour les effets collatéraux qu'il peut provoquer.

L'ouverture sur le monde offre des possibilités de production et de diffusion de contenu pratiquement sans limites. Les technologies numériques sont présentes partout, autant dans la sphère privée que publique. Le consommateur devient producteur et diffuseur.

Par ailleurs, les créateurs québécois font face à une concurrence mondiale et peinent à s'imposer. Les diffuseurs doivent ajuster leur offre de spectacles en salles, le numérique transformant et multipliant les possibilités offertes à leur clientèle.

Les jeunes sont très actifs dans les nouvelles technologies, le français perd du terrain puisque l'anglais demeure le plus souvent la langue utilisée couramment et que les jeunes y sont pour la grande majorité très à l'aise.

Les réseaux sociaux apportent des changements majeurs aux communications : l'instantanéité teinte fortement la valeur de la « nouvelle », au détriment bien souvent de la recherche, de l'exactitude des contenus. De plus, la concentration et la centralisation des principaux médias de masse n'arrangent rien : le traitement de l'information glisse le plus souvent vers le sensationnalisme.

Cette nouvelle réalité crée bien évidemment de nouveaux besoins, de nouvelles demandes et influence l'offre de services de la municipalité.

La vitesse avec laquelle se développe l'univers du numérique commande que l'on développe une vision adaptée à notre réalité, les technologies numériques ayant une influence considérable sur le développement économique, social, culturel et environnemental, présentant tout à la fois un potentiel considérable et une menace à l'identité et à la langue française.

Encore une fois, il faudra tenir compte des particularités régionales, trouver des solutions au problème de centralisation des équipements spécialisés en productions numériques. La Coopérative de solidarité Paradis à Rimouski représente un fort potentiel à ce niveau, pour peu qu'on la soutienne et que l'on favorise des partenariats « virtuels » et réels avec, à titre d'exemple, la Société des arts technologiques située à Montréal.

La salle DESJARDINS-TELUS est maintenant aux normes sur le plan de la diffusion de spectacles et peut s'ouvrir à de nouvelles formes de productions à offrir.

Le numérique constitue à la fois une pratique artistique, mais il est aussi un outil, un moyen, un vecteur de développement incroyable : la vision que se donnera le Québec à ce niveau, dans le cadre de sa nouvelle politique culturelle, sera déterminante.

« Le Plan d'action en économie numérique fait d'ailleurs partie des premières initiatives de la Stratégie numérique [...] afin de doter le Québec d'une vision numérique pour l'ensemble de notre société. L'élaboration de cette stratégie d'avant garde fera appel à la mobilisation de tous et assurera une cohérence dans la démarche gouvernementale du développement du numérique », a pour sa part déclaré la ministre Dominique Anglade.⁵

⁵ Communiqué de presse, gouvernement du Québec, juin 2016

Recommandation

Dans la perspective de la transversalité de la culture, cette stratégie du numérique doit, non seulement en tenir compte, mais s'incarner dans la politique culturelle du gouvernement du Québec.

4. Le rapport du citoyen à la culture

3^e axe de sa Politique culturelle, la Ville reconnaît « qu'avoir accès et participer à la vie culturelle représente non seulement un besoin fondamental, mais une richesse, une ouverture sur notre monde et notre propre créativité. Pour ce faire, la Ville reconnaît qu'il est nécessaire d'investir dans la culture, de la rendre accessible à tous. [...] ». ⁶ Dans l'application de sa politique, la Ville de Rimouski soutient l'ensemble des pratiques reconnaissant et soutenant à la fois le professionnalisme et le loisir culturel.

Le citoyen n'est pas que spectateur : il est actif, porteur et acteur tout à la fois de sa culture. On a beaucoup investi ces dernières années sur la médiation culturelle et la participation citoyenne, le MCC ayant très précisément ciblé toutes les ententes régionales et municipales vers cet objectif.

Dans le cahier de consultation, on peut lire : « Les frontières s'estompent entre la pratique en amateur et la création professionnelle. Chacun peut devenir tour à tour consommateur, participant, créateur, promoteur, diffuseur, critique, "influenceur", etc. » ⁷ La présence accrue du numérique a marqué la démocratisation de la culture particulièrement chez les jeunes « qui sont tombés dedans » dès leur naissance.

Pour la municipalité, ces deux pôles de la pratique professionnelle et de la pratique amateur ⁸ sont complémentaires. Dans le cadre de sa politique culturelle, elle favorise l'accès et la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle sous toutes ses formes.

Le projet de la Coopérative Paradis représente un modèle intéressant du rapport du citoyen à la culture. Installée dans un quartier jusque là peu achalandé culturellement, la Coop a su s'intégrer dans ce quartier et le dynamiser. Les citoyens participent à l'aventure.

⁶ La culture : un apport vital à la qualité de vie, Politique culturelle, Ville de Rimouski, Déc. 2013, p. 20

⁷ Cahier de consultation, p. 17

⁸ Se rapporte à l'expression artistique pratiquée librement, c'est-à-dire en dehors de toute contrainte scolaire ou professionnelle. La pratique artistique amateur est une catégorie du loisir culturel. Elle touche tous les domaines artistiques. Cette pratique peut être de très haut calibre et mener éventuellement à la pratique professionnelle. Ainsi, un organisme amateur est un organisme dont la majorité des membres s'adonne à la pratique amateur. Source : Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, <http://www.culturealacartebsl.org/glossaire/>, 2015

Par sa mission sociale, la Coop veut contribuer à l'épanouissement de la pratique artistique en région en s'offrant des salles et des équipements, mais aussi en les rendant disponibles à la communauté et au grand public.

4.1. L'éducation et la formation artistiques au cœur d'une politique culturelle renouvelée

L'école joue un rôle majeur dans le rapport du citoyen à la culture. À cet égard, l'éducation artistique et culturelle doit reposer sur des ressources spécialisées en arts; cela constitue un maillage de base entre l'école et les milieux culturels. Cela permet du même coup l'identification et le soutien au potentiel créatif des jeunes.

La relation entre l'école et le milieu culturel et artistique constitue un enjeu majeur. Malgré les avancées des dernières années, la relation art-culture-école demeure complexe : beaucoup de contraintes à contourner pour rendre l'art accessible sous toutes ses formes, allant de la tâche des enseignants, en passant par les horaires de cours et les fameux autobus scolaires, sans parler des exigences « pédagogiques » posées aux organismes et aux artistes fournisseurs de contenu. Il est difficile de concilier « éveil par et pour le plaisir » et exigences pédagogiques. Les budgets pour le milieu scolaire à cet effet sont à peu près inexistantes freinant dramatiquement les initiatives.

Une plus grande concertation devrait être développée sur le plan des équipements et des infrastructures : un partage de ressources est à privilégier entre les municipalités et le milieu scolaire et éducatif pour pallier à certaines lacunes et rentabiliser des moyens déjà existants.

La relation à l'identitaire est à renforcer, et ce, notamment en raison de la forte présence du numérique particulièrement auprès de nos jeunes. Savoir d'où on vient pour connaître et comprendre où on va demeure important encore plus aujourd'hui où l'offre est sans limites et c'est une des responsabilités de l'école de s'en assurer!

Dans une région comme la nôtre, la présence des institutions supérieures est très importante pour ne pas dire vitale : université, collèges et conservatoire sont des lieux majeurs non seulement par leur mission première, mais par les impacts directs qu'elles ont notamment sur le développement culturel : la présence dans ces institutions d'artistes-enseignants et de chercheurs favorise souvent la mise en place d'initiatives durables.

L'exemple du conservatoire est très révélateur : sa présence a des effets multiplicateurs majeurs. D'une part, la possibilité pour des jeunes installés en région d'avoir accès à un enseignement supérieur de qualité, des enseignants qui deviennent des ressources pour nos écoles de musique, des musiciens pour l'Orchestre symphonique de l'estuaire (OSE), pour un festival de musique, pour la formation de groupes de création/production, pour la présence active à l'international d'un groupe

de recherche en musique actuelle, pour une option jazz, fruit d'une collaboration unique entre le collège et le conservatoire, etc.

La présence de la formation spécialisée constitue un bon moyen de renforcement de notre tissu social et culturel. Perdre de telles institutions dans notre région aurait un effet domino désastreux pour le développement culturel, mais aussi aux plans social et économique.

Dans l'analyse de l'impact de ces institutions, le gouvernement doit prendre en considération l'ensemble de cette problématique et non seulement le ratio professeurs-élèves-coûts. Une vision globale permet de mesurer ces impacts. La concertation du milieu avec ces institutions permet de saisir les occasions suscitées par une plus large collaboration, dans une relation de gagnant/gagnant.

La formation en arts demeure également un problème de taille : exception faite de la musique, il n'existe, en région, aucune autre école spécialisée en danse, en théâtre ou en cirque, écoles qui proposent des programmes et des évaluations de qualité professionnelle.

Dans les questionnements toujours présents sur l'avenir des conservatoires de musique en région, n'y aurait-il pas lieu de leur confier une mission élargie qui leur permette de tenir ce rôle?

Alors que l'on développe des stratégies pour garder et retenir nos jeunes en région, on se voit contraints, pour les enfants désireux de suivre une formation en arts, de les laisser partir beaucoup trop jeunes vers les grands centres.

Recommandation

Que dans son rôle de veille et d'intermédiaire, le MCC incite le Ministère de l'Éducation à renforcer davantage le rôle de l'école dans l'application d'une politique culturelle renouvelée.

Recommandation

Que la politique culturelle prévoit des orientations basées sur la coopération entre le MCC et le MEQ, notamment dans le dossier du partage des équipements et des ressources financières et humaines de manière à maximiser les acquis dans les différents territoires.

Recommandation

Que la future politique culturelle du Québec confirme l'importance et assure un soutien financier aux institutions supérieures d'enseignement tels les conservatoires présents en régions.

5. La gouvernance et le financement

5.1. Concertation et transversalité

Des changements structurels importants ont, au cours des dernières années, redessiné les modes de fonctionnement, que l'on songe aux fusions municipales, à la mise en place de structures régionales de concertation (CRCD) puis à leur redéfinition (CRÉ) et enfin, plus récemment à l'abolition de ces dernières.

Au plan régional, et particulièrement au Bas-Saint-Laurent, l'impact de l'abolition de cette structure de concertation régionale qu'était la CRÉ est grand. Ce modèle était très efficace dans notre région, comme nous l'avons soulevé précédemment. Plusieurs grandes réalisations ont vu le jour grâce à la CRÉ et à ses partenaires : autoroute de l'information, dossier éolien, initiative COSMOSS, travail de rue, etc. En culture, les pas ont été énormes. Un lieu de convergence qui a permis une plus grande sensibilisation aux arts et à la culture et qui a donné lieu à de nouveaux modes de partenariat et de financement. La CRÉ au Bas-Saint-Laurent favorisait justement cette transversalité dont on parle pour la culture.

Les ententes municipales et régionales triennales en arts et culture sont issues de ce travail de concertation régionale et constituent de précieux leviers de développement. Un véritable lieu de sensibilisation des élus à l'échelle et à la couleur des territoires. Des initiatives nées de la concertation entre le secteur des ressources naturelles et le secteur culturel auront, par exemple, donné lieu à un volet de l'entente culturelle qui portait sur la création d'œuvres inspirées de la forêt! Le défi était grand : amener des producteurs forestiers à devenir partenaires d'une entente artistique. Le résultat était plus que satisfaisant pour toutes les parties et pour les citoyens.

Actuellement, ce type de concertation, bien que visé par la nouvelle structure régionale qu'est le CRD, ne bénéficie ni des ressources ni des moyens pour porter ce type d'initiatives plus loin. Le danger tend davantage vers le morcèlement des approches.

Certaines municipalités ont vu leurs investissements augmenter en culture au cours des dernières années; pour Rimouski, les investissements en culture totalisent 5 M\$ par année en 2015, soit 6,3 % du budget total de la Ville, incluant les dépenses d'administration, les équipements et les subventions en soutien direct.

« En 2014, les dépenses de fonctionnement en services rendus par l'ensemble des municipalités du Québec s'élèvent à 79,51 \$ par habitant. »⁹ À Rimouski, le ratio est de 102,23 \$ par habitant incluant les immobilisations.

⁹ Observatoire de la culture et des communications, Optique culture, numéro 49, mai 2016

5.2. Pour une politique culturelle ancrée dans les territoires

Pour assurer une vision transversale du développement culturel au Bas-Saint-Laurent, les Municipalités peuvent compter sur la présence active du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent. L'organisme de concertation, regroupement et développement est un partenaire essentiel; 40 ans plus tard (l'organisme est le premier à naître au Québec en 1976), le Conseil de la culture a su s'adapter aux nouvelles réalités et est devenu une référence majeure à la fois pour les milieux artistiques et culturels, mais également pour l'ensemble des partenaires, organismes et institutions composant notre dynamique régionale.

Seul organisme qui chapeaute en région l'ensemble de l'activité artistique, culturelle et patrimoniale, le Conseil de la culture est en mesure d'assurer la transversalité et la prise en compte de la problématique du développement des arts et de la culture au Bas-Saint-Laurent. Encore une fois, le principe de l'adaptation aux particularités territoriales et à l'application souple de règles ou de modèles est de mise.

Recommandation

Que la politique culturelle confirme le Conseil de la culture comme l'interlocuteur privilégié du MCC en région, favorisant de la sorte une prise en compte d'une lecture globale de la problématique artistique et culturelle pour sa région.

Que dans les actions découlant de cette politique, un financement adéquat soit prévu pour qu'il puisse assumer ce rôle.

CONCLUSION

La création d'un environnement propice au développement d'une culture forte, diversifiée et accessible passe inévitablement par une bonification du partenariat Québec/municipalités.

Les problématiques soulevées dans ce mémoire par la Ville de Rimouski sont autant de pistes de réflexion qui militent en faveur d'un Québec culturellement fort. Nous n'avons, nous en sommes conscients, qu'effleuré certaines thématiques. L'importance du territoire, la souplesse dans l'application de normes et de règles, une vision globale du développement dans une perspective de prioriser des interventions durables, viables et vivables sont des thèmes qui nous tiennent particulièrement à cœur.

La municipalité est heureuse d'avoir contribué à cette grande réflexion collective et anticipe un résultat positif de cette démarche qu'elle considère comme très importante.